

« L'ESTIVALE DU KIOSQUE » 2019

ARTICLE 1 : OBJET

En 2014, la Ville de Roanne a choisi de lancer « l'Estivale du Kiosque ». Chaque dimanche pendant la période estivale (**du 23 juin au 22 septembre**), la Ville de Roanne souhaite programmer des spectacles (musique, théâtre, danse...) au Kiosque de la Place des Promenades, à **partir de 15h et jusqu'à 17h30 environ**. Les spectacles proposés seront à destination des familles et du grand public.

L'initiative de ce projet repose sur plusieurs autres objectifs :

- Faire connaître la diversité et les associations culturelles roannaises,
- Renouer avec la destination initiale de cet élément architectural, véritable édifice identitaire de la Place des Promenades ;
- Offrir des moments conviviaux et intergénérationnels aux roannais

ARTICLE 2 : PRINCIPE

Seront sélectionnés les projets réunissant les caractéristiques suivantes :

- Spectacles vivants d'une durée minimale d'une heure, avec ou sans participation du public (cours, spectacles participatifs...) démontrant clairement la spécificité et/ou le savoir-faire de l'association,
- Prestation adaptée à un large public et plus spécifiquement à un public familial,
- Gratuité du spectacle,
- Autonomie de l'association au niveau de la technique

Le projet que vous proposerez à la Ville de Roanne devra être détaillé et devra préciser la durée, le genre, les temps forts de votre prestation (cf. formulaire Appel à Projet). Si votre projet est retenu, et après validation d'une date, la Ville de Roanne vous propose :

- La mise à disposition gratuite de 80 chaises coques pour les spectateurs. La clé du chalet installé temporairement près du kiosque pour stocker ces chaises sera à récupérer auprès de l'accueil du Centre Administratif Paul Pillet (derrière l'Hôtel de Ville) le vendredi précédent le dimanche de votre prestation,
- D'assurer la communication de votre spectacle et de votre association sur nos supports papier et web, un flyer spécifique détaillant la programmation de « L'ESTIVALE DU KIOSQUE », une communication sur le site web aggloroanne.fr, les réseaux sociaux et la newsletter Evènements.

De votre côté, vous serez chargés :

- D'apporter votre propre matériel de sonorisation,

- *D'installer les chaises avant le spectacle et de les ranger à l'issue de la performance. Un comptage des sièges sera effectué après la représentation par le service des fêtes. La municipalité pourra exiger le remboursement d'un matériel manquant si les agents ne comptabilisent pas le nombre de chaises initial (pour information, une chaise coque sera facturée 27€ HT l'unité).*

- **de ramener la clé auprès de l'accueil du Centre Administratif Paul Pillet (derrière l'Hôtel de Ville) le lundi suivant votre prestation**

Attention : en cas d'intempéries, la prestation sera annulée en concertation avec les artistes sans possibilité de reporter la date ou de réaliser l'animation dans une salle municipale.

Centre Administratif Paul Pillet

Place de l'Hôtel de Ville

42300 Roanne

Horaires d'été jusqu'au 24 août : **8h-12h et 13h-15h**

Fermeture exceptionnelle les **20 et 27 août**

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les structures dont le siège est situé sur le territoire de ROANNAIS AGGLOMERATION, et relevant des catégories suivantes peuvent se porter candidates à l'appel à projet : associations loi 1901, fédérations...

ARTICLE 4 : MODE DE SÉLECTION

Dépôt d'un dossier de candidature pour «L'ESTIVALE DU KIOSQUE » (cf. Formulaire Appel à Projet) avant le 22 mars 2019.

Le calendrier des animations sera établi fin avril 2019 et transmis aux associations sélectionnées.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour candidater :

> SUR LE SITE AGGLOROANNE.FR :

Formulaire en ligne à remplir/ rubrique actualités

Pour tous renseignements contacter Isabelle FELY au 04 77 23 21 77.